

Une CAPC Filière Gestion Publique s'est tenue le mercredi 6 octobre 2010.

Les élus ont fait une déclaration liminaire rappelant nos positions et nos revendications sur l'évaluation et notation et actant l'avancée sur les mouvements Hors Métropole, avancée que F.O. demandait depuis de nombreuses années.

À l'ordre du jour, figuraient des recours en révision de note, des demandes d'intégration et de détachements, la mise en œuvre de CHORUS et les détachements de fonctionnaires issus d'autres ministères et 2 dossiers de non titularisations.

## **1 - Les recours en révision de notes pour l'activité 2009**

10 dossiers de révision de note ont été étudiés durant cette CAPC. 5 contrôleurs ont vu leur note maintenue, 2 ont obtenu une augmentation de + 0.02 et 3 + 0.06.

Les représentants F.O.-DGFIP ont défendu les agents concernés, souligné les incohérences entre la feuille de notation et les rapports mais également pointé les manquements de certains notateurs. Certains cadres préfèrent se servir d'arguments fallacieux plutôt que d'avouer qu'ils appliquent tout simplement la rotation sélective dans l'attribution des bonifications.

## **2 - Demande d'intégration dans le corps des contrôleurs du Trésor public**

Les représentants F.O.-DGFIP ont rappelé leur position sur l'intégration des sous officiers.

20 demandes étaient présentées à cette réunion.

Leurs dossiers n'étant pas soumis à la CAPC au moment de leur détachement, nous refusons de voter seulement au moment de leur intégration.

## **3 - Demandes de détachements dans le corps des contrôleurs du Trésor public**

Les dossiers concernaient le département de l'Allier, de l'Essonne, de l'Eure et de la Seine Maritime. Les représentants F.O.-DGFIP ont voté « pour » quand il n'y avait pas de collègues classés sur ces structures.

## **6 - Mise en œuvre de CHORUS - Accueil en détachement des fonctionnaires issus d'autres ministères**

En application du guide « RH et formation » sur le projet du 16 août 2010, il est prévu d'accueillir en détachement des agents des ministères concernés associés devant rejoindre les CSP et les SFACT le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ministère de la Culture : 14 agents, ministère de l'Économie : 6 agents, ministère de la Santé : 40 agents et ministère du Travail : 28 agents.

32 dossiers sur 88 ont été soumis à l'avis de la présente CAPC. La liste des agents devait être remise au 31/07/2010 pour leur habilitation informatique mais leur détachement est soumis à la remise d'un dossier administratif complet.

Les représentants F.O.-DGFIP ont voté contre ces détachements mais ce vote n'était pas contre les personnels mais contre les conséquences de la mise en place de CHORUS : Centre de Services Partagés régionaux, fermeture de services Dépense, suppressions d'emploi et remise en cause de la séparation ordonnateur-comptable.

Nous avons alerté la Direction sur le nombre d'emplois restant vacants, (sur 202 emplois offerts seuls une centaine est pourvue), et sur les conséquences dans les services.

### **7- Dossiers de non titularisation**

Malgré les arguments développés, la Direction a maintenu sa position et décidé de ne pas titulariser les 2 contrôleurs stagiaires dont les dossiers nous étaient soumis.

#### Les élus F.O.-DGFIP en CAPC filière Gestion Publique

Pascaline KERHOAS, Joëlle POGGI, Martine POISARD, Marie Françoise HENRY,  
Pierre RABANY, Philippe CINQ